MM.	Michou	1.973	_
	Gamard	1.714	_
	Brelay	701	_
	Boutaire		_
	Pecheux	28	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il était nécessaire de procéder à un 2e tour de scrutin. Il a eu lieu le 6 octobre et a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 11,973. Suffrages exprimés, 11,844.

Ont obtenu:

MM.	Mesureur (GEmile)	6.529	voix
	Gassier	5.131	-
	Pecheux	110	
	Gamard	36	
	Michou	38	-

M. Mesureur a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au

dossier. M. Mesureur, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 9º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 9° bureau sont adoptées. — M. Mesureur est admis.)

M. le comte de Mun, rapporteur. - Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 23,310, dont le quart est de 5,828.

Nombre des votants, 18,355. Bulletins blancs et nuls à déduire, 433. Suffrages exprimés, 17,922, dont la majorité absolue est de 8,962.

Ont obtenu:

MM. Remoiville	6.334	voix.
Argeliès	5.182	
comte Treilhard	5.084	
Brière	1.326	2

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il y a eu lieu à un 2e tour de scrutin.

Les élections du 6 octobre ont donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 17,482. Bulletins blancs et nuls, 252. Suffrages exprimés, 17,230.

Ont obtehu:

MM.	Argeliès	9.787 voix	-
	Remoiville	7.372 -	
937	comte Treilhard	27 —	
	Brière	17 —	

M. Argeliès a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Argeliès, avocat à la cour d'appel de Paris, conseiller municipal à Juvisysur-Orge, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 10° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 10° bureau sont adoptées. - M. Argeliès est admis.)

M. le comte de Mun, rapporteur. - Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont douné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,203, dont le quart est 4,301.

Nombre des votants, 13,939. Bulletins blancs et nuls à déduire, 414. Suffrages exprimés, 13,525, dont la majorité absolue est 6,763,

Ont obtenu:

Brincard	6.034	voix.
Périllier	5.440	
Gilbert-Boucher	2.026	-

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé à un 2e tour de scrutin.

Le résultat de l'élection du 6 octobre a été le suivant :

Votants, 13,689.

Suffrages exprimés, 13,532.

Ont obtenu:

MM.	Brincard	7.933	voix.
	Périllier	5.595	442125
	Gilbert-Boucher	11	-

M. Brincard a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Brincard, ancien secrétaire d'ambassade, maire de Domont, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 10° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 10e bureau sont adoptées. — M. Brincard est admis.)

M. Thellier de Poncheville, rapporteur. -Département de Seine-et-Oise, arrondissement d'Etampes.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 11,553, dont le quart

est de 2,888 Nombre des votants, 9,344.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 156. Suffrages exprimés, 9,188, dont la majorité absolue est de 4,595.

Ont obtenu:

MM.	Dufaure	2.308	voix.
	le général Rebillot		
1	de Jouvencel	1.818	
7 7 7 7 7	Kanappe	1.782	_
14 多	Percher	1.133	-

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé à un 2e tour de scrutin.

Nombre des votants, 8,815. Suffrages exprimés, 8,718.

Ont obtenu:

MM.	Dufaure	4.437	voix.
	de Jouvencel	4.228	1
	le général Rebillot	26	_
	Kanappe	4	-
	Percher	9	-

M. Dufaure a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Dufaure (Amédée), conseiller municipal de Paris, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 10° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 10e bureau sont adoptées. — M. Dufaure est admis.)

M. Bourgeois (Vendée), rapporteur. -Département du Tarn, arrondissement de Castres, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 21,449, dont le quart est de 5,363.

Nombre des votants, 17,480. Bulletins blancs et nuls à déduire, 93.

Suffrages exprimes, 17,387, dont la majorité absolue est 8,694.

Ont obtenu:

Charle of Anna Later And A						
MM.	le baron	Reille ((René)	9.896	voix.	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		The state of the s	7.463		

M. le baron René Reille a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le baron Reille, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exi-

gées par la loi. Votre 10º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 10° bureau sont ado ptées. — M. le baron Reille est admis.)

M. Loustalot, rapporteur.—Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,857, dont le quart est 6,214.

Nombre des votants, 20,269.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 443. Suffrages exprimés, 19,816, dont la majorité absolue est 9,909.

Ont obtenu:

MM. de La Rochejaquelein... 11.510 voix. Aubin 8.316 — Bulletins nuls ou voix per-

dues, 443.

M. de La Rochejaquelein a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de La Rochejaquelein, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 10° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 10° bureau sont adoptées. — M. de La Rochejaquelein est admis.

M. Loustalot, rapporteur. — Département des Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 23,462, dont le quart est 5,865.

Nombre des votants, 19,646.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 229. Suffrages exprimés, 19,417, dont la majorité absolue est de 9,709.

Ont obtenu:

MM. Taudière (Paul)..... 10.496 voix. Lebon (André) 8.931 — Aucune protestation n'est jointe au dossier.

M. Taudière a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Taudière, conseiller général, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 10° hureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 10° bureau sont adoptées. - M. Taudière est admis.)

M. Freppel, rapporteur. — Département du Var, arrondissement de Draguignan.

Les élections du 22 septembre n'ayant donné la majorité absolue à aucun candida!, les élections du 6 octobre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 26,249. Nombre des votants, 10,211. Bulletins blancs et nuis à déduire, 404. Suffrages exprimés, 9,817.